



La Banque européenne d'investissement et le secteur de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées)

Quelque 2,5 milliards de personnes dans le monde souffrent des conséquences de l'insuffisance des systèmes d'assainissement, quand ce n'est pas de leur inexistence. L'élimination sans traitement des eaux usées domestiques et industrielles menace les écosystèmes ainsi que la subsistance des personnes qui en dépendent – que ce soit pour s'approvisionner en eau potable, abreuver le bétail, pratiquer la pêche ou encore irriguer les cultures. La pollution des sources d'eau potable par les rejets non traités est la principale cause des maladies transmises par l'eau, qui tuent près de 1,5 million d'enfants de moins de cinq ans chaque année.

Le non-traitement des eaux usées a aussi de nombreux inconvénients indirects, comme de rendre les plages, les cours d'eau et les plans d'eau impropres à la baignade et aux autres activités récréatives et, partant, d'entraver éventuellement le développement du tourisme dans des lieux par ailleurs attractifs.

La politique de la Banque européenne d'investissement dans le domaine de l'assainissement

Pour être réellement efficaces, les services d'eau et d'assainissement doivent être mis au point de manière coordonnée et correctement conçus. En particulier, avant de mettre sur pied un projet dans ce domaine, il faut en étudier les implications en matière de coûts d'exploitation, contrôler les compétences de l'exploitant des nouvelles infrastructures et vérifier que le système sera financièrement abordable pour la population desservie.

La directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a obligé les États, les collectivités locales et les entreprises industrielles à consentir de lourds investissements pour maîtriser la pollution des eaux. À ce jour, 15 des États membres de l'UE ont mis en place des systèmes de collecte pour 95 % de la charge polluante totale et des infrastructures de traitement secondaire pour 87 % de la charge polluante¹.

Station d'épuration des eaux usées du sud-ouest de Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)



La BEI a cofinancé ce projet – sa première opération en Russie – avec d'autres donateurs et bailleurs de fonds. Il doit contribuer fortement à une réduction durable à long terme de la charge de pollution dans le golfe de Finlande, une zone sensible de la mer Baltique. Avec ses 5 millions d'habitants, Saint-Petersbourg est la

plus grande source de pollution de cette zone, en raison de son traitement inadéquat des eaux résiduaires. La nouvelle station, d'une capacité de 330 000 m³/jour, traite les eaux usées d'environ 500 000 habitants et a déjà sensiblement réduit la charge de pollution dans la mer, conformément aux recommandations de la Commission d'Helsinki¹.

¹ La Commission pour la protection de l'environnement de la mer Baltique (Commission d'Helsinki ou HELCOM) a été créée en application de la Convention sur la protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique (convention d'Helsinki), 1992.

¹ "5th Commission Summary on the Implementation of the Urban Waste Water Treatment Directive - Commission Staff Working Document" SEC (2009) 1114 final, 03.08.2009 (Document de travail des services de la Commission – 5^e résumé de la Commission sur la mise en œuvre de la directive sur le traitement des eaux usées urbaines).

Cependant, certaines régions ne disposent toujours pas d'installations de traitement des eaux usées. Dans les 12 États membres les plus récents, qui démarrent avec un « handicap » de conformité, 35 milliards d'EUR seront nécessaires pour mettre pleinement en œuvre la directive². Dans ces États membres, la BEI complètera les aides non remboursables disponibles auprès de la

² Site Web de la Commission européenne, "Facts and Figures about Urban Waste Water Treatment" (Faits et chiffres sur le traitement des eaux urbaines résiduaires), mise à jour du 03.06.2010.



PPP Dépollution des eaux usées de Delfland (Pays-Bas)

Ce premier partenariat public-privé (PPP) dans le secteur de l'eau aux Pays-Bas a pour objet de moderniser le réseau de collecte et de traitement des eaux usées dans la région densément peuplée de La Haye (1,2 million d'habitants). Il s'inscrit dans un programme plus large couvrant la construction d'une station d'épuration pour le traitement tertiaire (capacité de pointe : 31 800 m³/h) à Harnaspolder et la modernisation de la station existante d'Houtrust, en vue d'une mise en conformité complète avec l'ensemble des directives applicables de l'UE. Grâce au recours à un PPP d'une durée de 30 ans, évalué par rapport à un comparateur du secteur public, le projet bénéficie des compétences d'un exploitant expérimenté (une compagnie des eaux d'envergure internationale) et du choix de la solution la moins onéreuse.

Assainissement du bassin de Sebou (Maroc)

Le Maroc souffre d'un grave sous-développement de son secteur de l'assainissement. Moins de 5 % des effluents collectés sont traités avant leur rejet dans le milieu naturel. Le bassin du Sebou accueille plus de 20 % des 32 millions d'habitants que compte le Maroc et sa forte concentration d'industries polluantes en fait, estime-t-on, la région la plus polluée du pays. Le projet réduira fortement les risques sanitaires liés à la pollution des nappes phréatiques et à la réutilisation des eaux usées non traitées dans l'agriculture. Il est cofinancé par la BEI et par la Commission européenne.



Commission européenne en cofinçant des réseaux et des installations de dépollution.

Dans les pays voisins et pays partenaires, les besoins en investissements vont être considérables, car les infrastructures de traitement des eaux usées, lorsqu'elles existent, sont souvent inefficaces et d'une capacité inadaptée. De plus, ces réseaux devront être étendus et modernisés afin de faire face à l'augmentation rapide de la population et de l'urbanisation. Le déficit d'assainissement est particulièrement élevé en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, ainsi qu'en Asie et en Amérique latine. Dans ces régions, il faudra s'attacher à trouver des solutions technologiques appropriées et à mettre en place des installations autonomes, complétées par des systèmes collectifs lorsque cela est faisable et approprié, pour l'assainissement des eaux urbaines résiduaires.

Avant de choisir un système, il est également important d'évaluer les besoins et les attentes des usagers ainsi que leur volonté de payer pour le service. Dans les pays en développement, étant donné que le coût des services d'assainissement peut être difficile à recouvrer intégralement sur le tarif aux particuliers, il est important d'utiliser des subventions ciblées pour soutenir l'investissement dans les services d'assainisse-

ment, comme cela se pratique actuellement au sein de l'UE.

Des solutions innovantes peuvent être proposées, telles que l'utilisation de la digestion anaérobie des boues, capable de réduire le volume des émissions de méthane dans l'atmosphère. Les biogaz dégagés peuvent être employés pour produire de l'électricité et compenser ainsi une part importante de la consommation d'électricité (issue du réseau) de la station. Un tel système peut être utilisé pour créer des crédits carbone qui pourront être vendus sur le marché du carbone.



Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
☎ (+352) 43 79 - 1
☎ (+352) 43 77 04
www.bei.org